

## Règlement TDJ by night 2022

### **1. Conditions d'admission**

Course ouverte à tous et toutes à partir de 16 ans.

Le Trail du Jambon By Night (TDJ) est une course pédestre nocturne disputée à 98 % sur sentiers et chemins forestiers balisés, courue en autosuffisance alimentaire sur 2 distances : 24 et 16 km. Nous attirons votre attention sur le caractère technique et physique que représentent les parcours proposés. Certains passages s'adressent uniquement à des traileurs avec un minimum d'expérience.

En vous inscrivant, vous reconnaissez être en bonne santé et entraîné ainsi que ne présenter aucune contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

### **2. Inscriptions**

Vous pouvez vous inscrire via le lien suivant :

<https://www.ultratiming.be/trail-du-jambon-by-night-bohan/>

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Lors de votre inscription vous recevrez un email avec vos informations et un lien permettant de changer votre inscription.

Il est possible de changer de nom jusqu'au 28 janvier à 20 h.

Les changements de distance ne sont quant à eux pas autorisés.

Il n'y a pas d'inscription sur place.

Vous devez être en possession d'un Covid Safe Ticket pour avoir accès à la course et aux installations.

### **3. Matériel obligatoire et recommandations**

- Téléphone portable
- Vêtements adaptés aux conditions météo
- Gobelet pour les ravitaillements
- Réserve d'eau et de nourriture
- Lampe frontale
- Couverture de survie

En cas d'abandon ou de blessure, prévenir obligatoirement les organisateurs au +32 473 44 67 98. Le numéro de téléphone sera indiqué sur les dossards ainsi que les flèches directionnelles.

Les bâtons sont tolérés.

Par souci de sécurité, les chiens ne sont pas admis dans les courses.

#### **4. Balisage**

Le balisage mis en place se présente sous forme d'autocollants réfléchissants, de chaux sur le sol et d'un fléchage d'appoint aux endroits critiques.

Aux traversées de voies publiques : LE RESPECT DU CODE DE LA ROUTE est PRIMORDIAL et le coureur n'a en aucun cas la priorité malgré la présence de bénévoles signaleurs.

#### **5. Ravitaillements**

Toutes les distances se courent en autosuffisance alimentaire, il est demandé aux coureurs de se munir de leurs propres provisions en nourriture et en eau. Un ravitaillement liquide sera prévu sur les parcours. Ravitaillement également solide à l'arrivée.

Tout ravitaillement sauvage est interdit ainsi que les suiveurs et VTT, sauf ceux prévus par l'organisation. Tout manquement à cette règle entraînera une disqualification immédiate.

#### **6. Responsabilité**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile pour le personnel lié à l'organisation et ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, ni en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'événement. Chaque participant déclare être en bonne condition physique et il lui incombe de s'assurer personnellement.

#### **7. Retrait des dossards**

Le retrait des dossards se fera le jour de la course, à partir de 16 h 00.

Heures de départ : 19 h 00 pour le 24 km et 19 h 45 pour le 16 km.

#### **8. Propriétés privées**

Pour le TDJ by Night, aucun passage privé n'est emprunté.

#### **9. Port du dossard**

Le dossard doit être visible pendant toute la durée de l'épreuve.

#### **10. Vestiaires et douches**

Vestiaires et douches prévus (sous réserve des contraintes sanitaires liées à la COVID-19).

## **11. Bar et restauration**

Bar et restauration prévus (sous réserve des contraintes sanitaires liées à la COVID-19).

## **12. Droit à l'image**

Du fait de son engagement, le participant donne à l'organisation le pouvoir tacite d'utiliser toute photo ou image de lui concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

## **13. Conditions générales**

En cas de conditions météo très difficiles, les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes les modifications nécessaires au bon déroulement de l'épreuve et de proposer un parcours de repli, voire l'annulation.

COVID-19 :

En cas d'annulation pour raison de COVID-19, les inscriptions seront automatiquement remboursées (moins 1€ de frais de plateforme).

## **14. Récompenses**

Récompenses aux trois premiers H/F sur les 2 distances.

La Nature vous accueille, respectez-la ! Tout coureur abandonnant des déchets sur le parcours sera disqualifié.

L'inscription au Trail du Jambon by Night implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.